

**Séance du 20 mars 2026
Délibération n°2026-10**

L'an deux mille vingt six, le 20 mars, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Marie-Claude BIGOT, Jean-Charles CHIROL, Claire FRAISSE, Corinne GRANDHAYE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Nicolas POLGE, Louis POMMIER, Romain PRADE, Jean-Christophe PRORIOL, Eva-Marie ROBERT, Véronique ROCHE, Gilles TRONCHON et Elodie VALEYRE.

Absents :

Procurations :

Eva-Marie ROBERT a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 16 mars 2026.

Objet : Nombre d'adjoints

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin 14 suffrages exprimés pour la liste de Gilles TRONCHON (tête de liste) ;

Le conseil municipal, par 14 voix POUR, 1 ABSTENTION, 0 voix CONTRE, élit la liste de Gilles TRONCHON (tête de liste) ;

INSTALLE

Monsieur Gilles TRONCHON en qualité de 1er 1ère adjoint ;

Madame Monique LAGER en qualité de 2e adjointe ;

Monsieur Gilles KACZMAREK en qualité de 3e adjoint ;
Madame Corinne GRANDHAYE en qualité de 4e adjointe ;
AUTORISE Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Maire, à accomplir tout acte nécessaire à
l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire,



Le Maire

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le **23 MARS 2026**
et affichage en mairie le **23 MARS 2026**